

adroitement étalés à leurs yeux ; que serait-il advenu — Mon Dieu ! — si les juges de la Seine avaient consenti à prêter une oreille attentive aux fantaisies extramusicales de Mlle Thiébeau et surtout si le petit exercice de la bougie avait été déclaré exécutoire.

L'insistance avec laquelle Mlle Thiébeau demandait à faire retentir ses preuves dans le sanctuaire de la Justice montrait qu'elle comptait tirer un bon parti de cet effet d'audience.

Il en fut autrement. La preuve n'étant pas admise en matière de bruits diffamatoires, le Tribunal déclina l'offre qui était faite et — ne voulant pas rendre son jugement sur le siège — il renvoya le prononcé à huitaine.

Les juges voulaient apparemment avoir — eux aussi — le temps de souffler.

En fin de compte, Mlle Thiébeau a perdu son procès contre l'*Art lyrique*. La neuvième chambre — estimant qu'il n'y avait pas diffamation — l'a déboutée de sa demande et condamnée aux dépens.

Le mouvement féministe — auquel nous assistons — s'est nettement prononcé pour l'admission des femmes aux professions dont elles ont été jusqu'ici systématiquement exclues ; je ne souhaite pas que beaucoup d'entr'elles se laissent tenter par celle de « pétomane » qui ne figure pas au nombre des professions libérales, ne sera jamais vue d'un bon œil et doit rester l'apanage du sexe fort auquel revient le triste honneur de l'avoir inventée et encouragée.

Il y a chez la femme — même la plus indigne — une coquetterie instinctive qui doit répugner, d'ailleurs, aux exercices de cette profession.

On a dit que la coquetterie était le plumage des laides et le ramage des sottes : passe pour le plumage, mais pour le ramage, qu'on nous laisse — de grâce — quelques illusions !

Pierre BATAILLE.

ECHOS ARTISTIQUES

Voici les noms des directeurs des grandes scènes de province pour l'exploitation prochaine :

A Lyon, M. Tournié (Toulouse).

A Marseille, MM. Lan et C^{ie}.

A Bordeaux, M. Gravière, treizième année.

A Rouen, M. Melchissédéc fils (Rouen).

A Toulouse, MM. Boutrille (1^{re} direction) et d'Albert (Rouen. Variétés de Toulouse). Au Capitole : MM. Boyer frères.

A Angers, M. Breton (Association artistique).

A Montpellier, M. Miral (ex-codirecteur à Bordeaux).

A Reims, M. Deletraz (ex-directeur des Tournées artistiques).

A Lille, M. Montfort (Lille).

En Belgique les directeurs des scènes d'Anvers, de Gand et de Liège sont : MM. Dechesne, Martini et Bréant.

A Genève, M. Poncet.

A Nantes, M. Giraud (Anvers).

A Nice (Opéra), M. Lamarre.

A Avignon, M. Henri Barret.

A la Nouvelle-Orléans, M. Charley.

M. Joseph Luigini, père de M. Alexandre Luigini, chef d'orchestre à l'Opéra-Comique, vient de mourir.

Joseph Luigini était né en 1822. Son père avait été chef de musique d'un régiment italien au service de la France sous Napoléon I^{er}. Le jeune artiste se fixa de bonne heure à Lyon où il introduisit, chose peu connue, l'usage du cornet et de la trompette à pistons. C'est en qualité de cornettiste que Joseph Luigini figure sur le tableau de l'orchestre du Grand-Théâtre en 1837, année où les *Huguenots* furent créés à Lyon.

En 1863, Joseph Luigini monta au pupitre de chef d'orchestre en remplacement de M. Georges Hainl appelé au poste de chef d'orchestre de l'Opéra et des concerts du Conservatoire de Paris ; il créa à Lyon d'importants ouvrages notamment l'*Africaine*, fit représenter plusieurs ballets de sa composition, entre autres les *Filles du Gros-Guillot* et fonda la Fanfare Lyonnaise.

Puis il vint à Paris, devint chef d'orchestre des Italiens, où il monta, entre autres pièces importantes, l'*Aïda* de Verdi ; puis chef d'orchestre à l'Opéra populaire, au Théâtre-Lyrique, au Théâtre des Arts de Rouen aux grands théâtres de Bordeaux et de Nice, aux Folies-Dramatiques où il créa les œuvres principales d'Offenbach, de Lecocq, de Varney, de Suppé, etc., etc.

Joseph Luigini était infirme et aveugle depuis quelques années et une représentation à son bénéfice avait été organisée à Paris il y a quelques mois ; il laisse le renom d'un artiste de valeur et d'un homme estimable.

L'annuaire de la Société des Auteurs dramatiques pour l'exercice 1897-1898 vient d'être distribué aux sociétaires. Ce document est toujours intéressant à consulter.

La Société a encaissé, du 10 mars 1897 au 10 mars 1898 3.689 971 fr. 03 de droits d'auteur, somme inférieure de 61.651 francs au produit de l'exercice précédent.

Huit sociétaires réunissant 20 années de sociétariat et 20 ans d'âge ont été nommés pensionnaires ; ce sont MM. H. Becque, Armand Silvestre, Gaston Marot, C. Grisard, Fernand Langlé, A. Erny, E. Blavet, P. Lucôme.

Tout à l'électricité. On assure que dans la nouvelle ordonnance de police des théâtres qui va paraître prochainement, la lumière électrique sera déclarée obligatoire pour toutes les exploitations théâtrales, et

l'usage du gaz rigoureusement interdit dans tous les établissements publics, aussi bien dans les théâtres que dans les cafés-concerts, les music hall, les bals, etc.

Les professeurs du Conservatoire national de musique viennent de rédiger une pétition demandant la retraite proportionnelle à leur temps de service. On sait que la loi exige pour la retraite, trente ans de service et soixante dix ans d'âge. Or, les professeurs, nommés sur leur notoriété, ou consentant à accepter cet emploi, sont généralement, alors, dans la maturité de l'âge, c'est-à-dire entre quarante et cinquante ans, d'où impossibilité d'atteindre la limite dans les conditions fixées par la loi, et cependant on leur a retenu chaque mois sur leurs appointements la somme destinée à créer cette retraite. Les professeurs demandent qu'on veuille bien la liquider sur le taux des sommes versées, c'est-à-dire proportionnellement au temps consacré par eux à leur professorat.

Savait-on que Mlle Delna, la grande artiste de l'Opéra-Comique, la nouvelle Fidès de notre Académie Nationale de musique, avait été découverte par un Marseillais ?

C'est en effet à M. Hippolyte Vassal, que la jeune artiste, alors élève de Mme Laborde, à Paris, dut d'être présentée par l'intermédiaire du docteur Lacroix, de Toulouse, à M. Campocasso, alors directeur de l'Opéra. Après une audition décisive, M. Campocasso était parfaitement décidé à engager Mlle Delna. Mais M. Bertrand, trouvant sans doute son associé un peu encombrant avec toutes ses étoiles de la Cannebière : MM. Alvarez, Beyle Noté, Chambon, Mlles Tannésy, Armand, etc., refusa nettement, prétendant que Mlle Delna n'avait pas assez de voix !

C'est alors que M. Campocasso présenta Mlle Delna à M. Carvalho qui l'engagea sur-le-champ pour la création de la *Vivandière* et de *Mistress Quicly* dans le *Falstaff* de Verdi, à côté de Victor Maurel.

L. M.

PAR CI, PAR LA !

Les courses d'ânes coïncidant avec l'ouverture du théâtre, on peut bien dire que c'était dimanche la véritable inauguration de la grande saison de notre coquette cité thermale.

Des courses, je n'en parlerai qu'en passant, les journaux quotidiens ayant rendu compte des différentes épreuves et ayant constaté une fois de plus le grand succès de fou rire et d'argent obtenu par le Comité. Il est vrai de dire que rien n'est négligé pour satisfaire les plus difficiles et qu'aucun détail, si infime soit-il, n'est laissé à l'imprévu. Nous avons ici trop d'attaches et trop de liens d'amitié dans le Comité, pour que la modestie ne me commande le